

Les gendarmes deux-sévriens pendant l'Occupation

Historien et lieutenant de gendarmerie, Benoît Haberbusch travaille au service historique de la Défense à Vincennes où il dirige la section études et recherches. Spécialiste de l'histoire de la gendarmerie, il est l'auteur d'une thèse sur la gendarmerie en Algérie (1939-1945), dirigée par Jean-Noël Luc. Il vient aussi de publier chez Geste éditions, *La Gendarmerie en Deux-Sèvres sous l'Occupation*. Issue d'un mémoire de maîtrise réalisé en 1997 à l'Université de Poitiers, cette étude a été enrichie grâce à l'ouverture des archives de la gendarmerie au public (arrêté du 28 décembre 1998). Cet ouvrage décrypte l'un des épisodes les plus critiques de l'histoire de la gendarmerie. Avec l'instauration du régime de Vichy, de nouvelles prérogatives sont imposées aux forces de l'ordre. Les gendarmes se trouvent dans une situation délicate, tiraillés entre leurs convictions profondes et leur devoir d'obéissance.

L'Actualité. – Pourquoi avoir choisi comme sujet d'étude la gendarmerie dans les Deux-Sèvres ?

Benoît Haberbusch. – Il y a une raison familiale. Mon grand-père, mon oncle et mon père étaient gendarmes. Mon père a dirigé la brigade de Secondigny dans les Deux-Sèvres de 1992 à 2000. Issu de ce milieu, je me suis rendu compte que je ne connaissais pas tellement l'histoire de la gendarmerie, en particulier, son rôle pendant l'Occupation.

Quel est l'intérêt des archives de cette institution pour l'histoire de la Seconde Guerre mondiale ?

Ces documents sont une mine d'informations. Les gendarmes des Deux-Sèvres nous ont laissé des rapports riches en enseignements sur la vie quotidienne pendant cette période. Ils nous renseignent par exemple sur les activités économiques, l'état des récoltes mais aussi sur les rumeurs qui circulaient dans la population. Ils nous dévoilent des instantanés de vie. Bien évidemment, il faut rester critique. Ces écrits sont orientés puisqu'il s'agissait pour les gendarmes d'arrêter les «éléments subversifs».



Musée de la gendarmerie nationale

Vous avez également recueilli pour cette étude les souvenirs de gendarmes contemporains des événements. Quelles ont été les difficultés à travailler avec de tels témoignages ?

La principale difficulté dans l'histoire orale c'est la distance des événements dans le temps. Soixante ans après les faits, il est évident que les souvenirs s'altèrent. Mais l'objectif pour moi était surtout d'apporter une dimension humaine à mon travail. Au-delà des questions sensibles, ils m'ont beaucoup appris sur le quotidien des gendarmes pendant l'Occupation, une dimension peu visible dans les archives.

Comment s'est déroulée la collaboration entre les gendarmes des Deux-Sèvres et les soldats allemands durant l'Occupation ?

Les Allemands ont eu besoin de la gendarmerie pour assurer l'ordre public, ils n'ont donc pas remis en cause son existence et les gendarmes ont continué leur service. En 1940, on dénombre 540 gendarmes (dont 210 dans la Garde républicaine mobile, GRM). Pour les années suivantes, les effectifs de la gendarmerie s'élèvent à environ 300 hommes (319 hommes en 1944 par exemple, la GRM ayant été supprimée après 1940). Leurs premiers contacts avec les Allemands se passent plutôt bien. Les relations varient

selon la localisation de la brigade. Les gendarmes de certaines brigades très reculées ne voient quasiment jamais les Allemands. Pour les autres, ils entretiennent des relations purement professionnelles. On voit parfois quelques frictions lorsque les Allemands ne respectent pas la réglementation, vis-à-vis de l'alcool par exemple.

Quelles ont été les nouvelles missions imposées à la gendarmerie par le régime de Vichy ?

Avec le changement de régime, les missions de la gendarmerie évoluent. On note des permanences et des ruptures. Des lois discriminatoires ont été mises en place dès la Troisième République. Le contrôle des étrangers, la lutte contre le communisme ou les camps d'internement existent avant l'Occupation. Avec le maréchal Pétain, ces lois se durcissent. Les gendarmes participent à la mise en œuvre de la législation antisémite de Vichy, notamment le marquage, l'exclusion, le recensement, l'arrestation et la déportation des juifs. Mais il faut savoir que les Deux-Sèvres ne constituent pas un foyer d'implantation traditionnelle des juifs. Lors de la grande rafle du 9 octobre 1942, 94 personnes auraient été arrêtées selon une liste dressée par le commandant de la compagnie au préfet (67 lors de la rafle de 1944).

Parmi les missions nouvelles imposées par l'occupant, il y a la lutte contre le marché noir, florissant dans le département des Deux-Sèvres, et surtout la réquisition des travailleurs et la recherche des réfractaires au Service du travail obligatoire (STO)*.

Comment les gendarmes ont-ils réagi à cette orientation répressive imposée par le régime du maréchal Pétain ?

Au départ, les gendarmes ont eu à peu près la même attitude que la population française. L'instauration du régime de Vichy trouve un écho favorable au sein de la gendarmerie, en raison de leur attachement à la figure du maréchal Pétain. Ancien combattant de la guerre 14-18, il véhicule des valeurs chères à un certain nombre de militaires tels le travail, la patrie, etc. Avec l'instauration du STO en 1943, les mentalités évoluent. La traque des réfractaires au STO pèse sur le moral des gendarmes deux-sévriens. Cela engendre une véritable crise de conscience dans l'institution.

Vous soulignez dans votre livre que l'Occupation a brisé durablement les liens traditionnels qui unissaient les gendarmes départementaux et la population. Qu'est-ce qui a le plus terni l'image de la gendarmerie dans les Deux-Sèvres ?

Comme on l'a vu, sous l'Occupation, les gendarmes sont chargés de remplir des missions impopulaires telles que la rafle des juifs, la lutte contre la Résistance et la recherche des réfractaires au STO. Ce-

pendant, dans les Deux-Sèvres, c'est vraiment le STO qui a donné une image négative de la gendarmerie au sein de la population. Tout le monde est touché dans son entourage par cette obligation. Parfois, les fils des gendarmes eux-mêmes sont convoqués. Avec cette mission de réquisition des travailleurs, les gendarmes ruraux perdent ce qui faisait leur force : leur contact avec la population. Cela perturbe leurs réseaux d'informateurs, c'est-à-dire les personnes qui les renseignaient sur les activités des campagnes. Les gendarmes apparaissent comme des laquais de l'occupant, des collaborateurs dont il faut se méfier.

Il semble que dans la gendarmerie, les faits de résistance ont été rares...

Il n'y a pas eu de réseau organisé au sein de la gendarmerie des Deux-Sèvres. La Résistance est le résultat d'initiatives personnelles. Il est très difficile de quantifier les faits de résistance de manière exhaustive. C'est surtout avec le STO que certains ont décidé d'entrer en dissidence. En effet, des gendarmes des Deux-Sèvres ont aidé des jeunes à se soustraire à cette obligation en ne les arrêtant pas. Au total, 2 273 Deux-Sévriens ont été contraints au STO et pas moins de 1 244 cartes de réfractaires ont été délivrées après la guerre.

La Gendarmerie en Deux-Sèvres sous l'Occupation, de Benoît Haberbusch, Geste éditions, 2007, 376 p., 23 €

D'autres ont pris une part plus active dans la Résistance, notamment à la brigade de Niort. Des gendarmes ont trafiqué les listings recensant les jeunes convoqués ou les réfractaires au STO. Mais, dans l'ensemble, elle se limite à une résistance passive.

Qu'appellez-vous résistance passive ?

C'est une résistance modeste dans ses objectifs. Par une non-action, les gendarmes servent la cause de la Résistance. Au cours de leur tournée par exemple, ils cachent à leur hiérarchie des informations sur les opposants au STO, sur les activités de résistants ou sur l'avancée des Alliés. Autrement dit, c'est l'absence de zèle.

Il semble donc qu'au sein de la gendarmerie, l'obéissance l'ait emporté sur la conscience. Le devoir d'obéissance imposé par le statut militaire de la gendarmerie explique-t-il le faible nombre de faits de résistance dans l'institution ?

Aujourd'hui, il existe des cours sur l'éthique à l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN) à Melun, où on se penche sur la réaction des personnels pendant les périodes de crise. A l'époque, le contexte est différent. Très attachés aux valeurs d'obéissance, les gendarmes ne discutent pas les ordres. Rester loyal à l'Etat français est le devoir de tout bon militaire à l'époque. En 1944, seulement 16 gendarmes sur les 315 sont passés au maquis.

A la Libération, comment ont-ils vécu l'épuration ?

Les gendarmes y ont participé, chargés notamment de rechercher et d'arrêter les criminels de guerre. Mais la gendarmerie elle-même n'a pas été épargnée par l'épuration. Si, dans les Deux-Sèvres, aucun d'entre eux n'a été fusillé, envoyé en prison ou révoqué comme cela a pu être le cas ailleurs, certaines personnes trop zélées pendant la guerre ont été mutées. Tous les officiers subalternes de la compagnie (hormis un) ont été mutés et sur les 37 brigades du département, 17 chefs de postes ont été déplacés. L'Occupation a perturbé les gendarmes et les a marqués durablement.

* Le Service du travail obligatoire a été instauré par le gouvernement de Vichy le 16 février 1943. Tous les jeunes nés entre 1920 et 1922 étaient réquisitionnés pour une durée de deux ans et envoyés pour travailler sur des chantiers en Allemagne ou en France.



Musée de la gendarmerie nationale